

035553

REÇU LE 28 JUIN 2023

Interpellation de Monsieur Ahmed Mouhssin, Député ECOLO, à M. Rudi Vervoort, membre du Collège de la COCOF, chargé de la Politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

Concerne: Respect des Conditions de Travail au sein de l'ETA Groupe Foes

Monsieur le Ministre,

Je vous interpelle aujourd'hui, pour faire suite à une question que je vous avais posée il y a deux ans concernant la situation au sein de l'Entreprise de Travail Adapté (ETA) Groupe Foes.

Rappelons que l'objet principal de mon interpellation en mai 2021 portait sur des préoccupations sérieuses concernant les conditions de travail au sein de cette entreprise, des allégations d'insultes, d'humiliations et de pressions excessives imposées par la direction. Les syndicats avaient alors fait état de ces conditions de travail, en contradiction flagrante avec l'esprit du Décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée. Ce décret stipule explicitement que l'objectif principal des ETA est de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées par le travail, dans des conditions de respect et d'adaptation à leurs besoins.

Vous aviez alors répondu que votre cabinet et le service PHARE étaient pleinement investis dans cette affaire, suivant de très près le dossier du Groupe Foes, en raison des problèmes majeurs signalés, tels que des suspicions d'infractions au droit social et pénal, ainsi qu'aux règlements sur les ETA. Suite à des explications jugées insatisfaisantes de la part de l'ETA Groupe Foes, la justice a été saisie par le service PHARE, en accord avec son obligation légale.

En parallèle de ces procédures juridiques, un Comité d'accompagnement a été mis en place en mars 2021, avec comme objectif principal la mise en conformité rapide de l'ETA avec ses conditions d'agrément et l'amélioration du fonctionnement de l'ETA, dans le respect de la loi sur le bien-être au travail.

À l'époque, la relation entre la direction et les syndicats était tendue, un préavis de grève avait été déposé par un front commun syndical, ce qui avait eu pour conséquence la suspension des réunions mensuelles du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT).

Aujourd'hui, j'aimerais obtenir des éclaircissements sur l'évolution de la situation. Des informations récentes parues dans la presse révèlent en effet que des travailleurs des entreprises de travail adapté bruxelloises ont organisé une action syndicale devant le Palais de Justice à Bruxelles. Ils soutenaient un employé du groupe FOES, qui avait été licencié.

C'est dans ce contexte que je souhaite vous adresser les questions suivantes :

- ⑩ L'évaluation et le contrôle de l'ETA Groupe Foes, que vous aviez évoqués à l'époque, ont-ils été menés à bien ? Si oui, quels en ont été les résultats ?
- ⑩ Les témoignages des travailleurs reflètent-ils toujours la réalité de cette ETA ? Les problématiques que j'avais soulevées précédemment ont-elles été résolues ?
- ⑩ Le Groupe Foes respecte-t-il désormais l'arrêté 2018/2292 du Collège de la Commission communautaire française ?
- ⑩ Quelle est l'évolution de la concertation avec les différentes parties prenantes ?
- ⑩ De plus, pourriez-vous me fournir des informations sur le Comité d'accompagnement qui a été mis en place et se réunit mensuellement depuis mars 2021 ? Combien de fois s'est-il réuni jusqu'à présent ? A-t-il bien fonctionné dans son rôle d'amélioration du fonctionnement de l'ETA ? Quels acteurs étaient présents lors de ces réunions ?

En ce qui concerne la plainte déposée par le service PHARE auprès de la justice, pourriez-vous nous éclairer sur les suites qui ont découlé de cette action ?

Quels ont été les résultats de cette démarche ? Quels changements ont été apportés suite à cette intervention juridique ?

De plus, j'aimerais connaître les détails sur le renouvellement de l'agrément de l'ETA, qui était prévu pour l'été 2022, et les fondements sur lesquels cette décision a été établie.

Je ne saurais trop insister sur l'importance du bien-être des travailleurs, particulièrement de ceux en situation de handicap, ainsi que sur l'importance de respecter la législation en vigueur et les droits de ces travailleurs. J'avais espéré que les actions entreprises avaient permis d'améliorer la situation, mais les récentes mobilisations syndicales semblent malheureusement indiquer le contraire.

Ahmed Mouhssin

Député ECOLO

